

Éliminer les obstacles : l'échange d'information pendant des pandémies et des situations d'urgence

Doug Dalziel
Directeur général p. int.
Ministère de la Sécurité publique

Le 2 octobre 2006



Public Safety and Emergency
Preparedness Canada

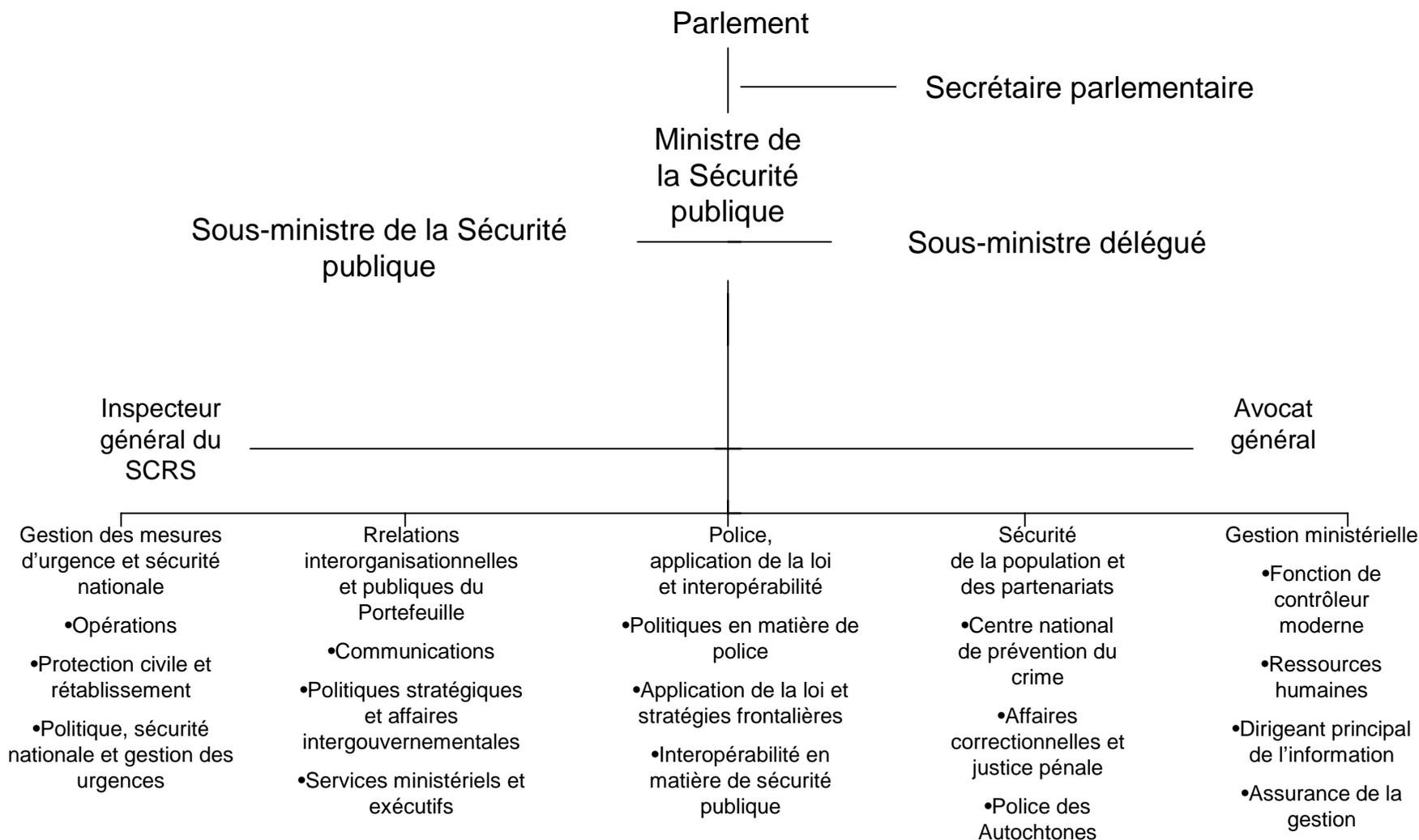
Sécurité publique et
Protection civile Canada

Canada

Survol de la présentation

- Le ministère de la Sécurité publique
- Définir l'interopérabilité
- L'interopérabilité et la sécurité publique
- L'état actuel
- Les obstacles à l'interopérabilité
- Surmonter les obstacles : principales stratégies
- Les réussites
- Aller de l'avant

Organigramme du ministère



Interopérabilité

- **Pourquoi l'interopérabilité est importante**
 - Pour sauver des vies
 - Pour réduire autant que possible le risque
 - Pour permettre aux premiers intervenants de faire leur travail du mieux qu'ils peuvent
 - Responsabilité – gestion par l'analyse des valeurs
- **Une tâche considérable et complexe**
 - Bien plus qu'une simple question de technologie
 - Gouvernance
 - Changement culturel : du « besoin de savoir » au « besoin de communiquer »

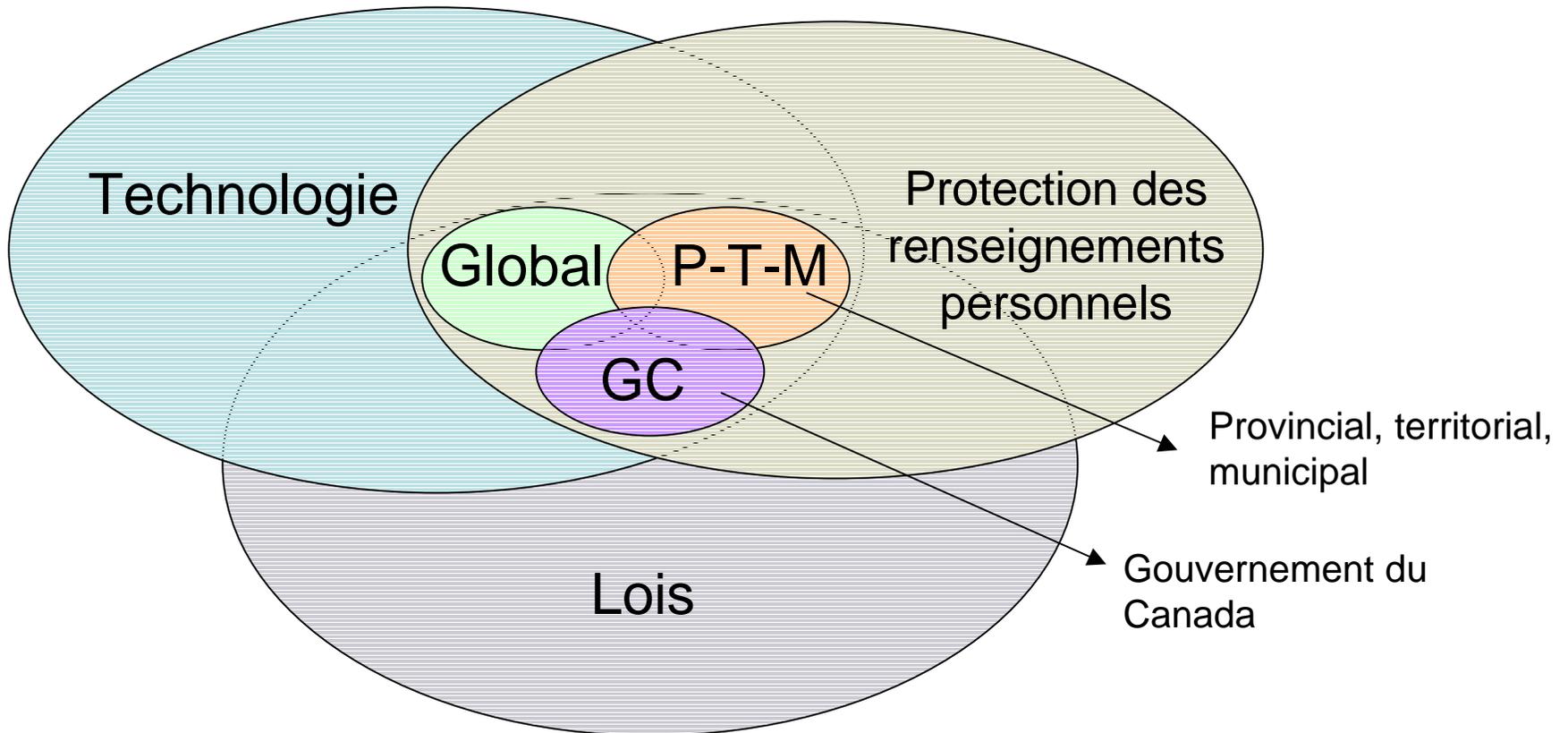
Définition de l'interopérabilité

- **L'interopérabilité : la capacité d'échanger des renseignements et la gestion efficace de cet échange entre organismes responsables de la sécurité publique.**
- Dimensions de l'interopérabilité :
 - L'interopérabilité de l'échange et de la gestion des renseignements et des systèmes de technologie de l'information
 - L'interopérabilité des programmes et activités
 - L'interopérabilité des structures, mécanismes et processus de gestion
- En fait, c'est un milieu dans lequel **les organismes peuvent échanger des renseignements avec les bonnes personnes, au bon moment, et le font effectivement.**
- L'interopérabilité compte de multiples volets, dont technique, humain, organisationnel et juridique, ainsi que le volet relatif aux communications.

L'interopérabilité et la sécurité publique

- **Dans la seule sphère de compétence fédérale, l'interopérabilité en matière de sécurité publique regroupe non moins de 26 ministères et organismes.**
- **L'interopérabilité en matière de sécurité publique touche à de nombreux domaines, gammes d'activité et sphères de compétence, notamment :**
 - Les fonctions de protection civile provinciales/territoriales/municipales
 - Les radiocommunications des premiers intervenants
 - Les urgences en santé publique
 - Les questions touchant la sécurité nationale
 - Les services de police, les tribunaux et les services correctionnels
 - La protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information
 - La circulation transfrontalière de données
 - La sécurité des transports

Le paysage



Conséquences du manque d'interopérabilité

De l'information non disponible, incomplète, de mauvaise qualité ou soumise en retard a eu des conséquences négatives sur la sécurité publique :

- **11 septembre 2001** – cette tragédie a fait la preuve des conséquences tragiques pouvant survenir lorsque les organismes responsables de la sûreté et de la sécurité publiques ne sont pas en mesure d'échanger de l'information essentielle.
- **Épidémie de SRAS** – a mis au jour l'absence d'une protocole visant les données et l'échange d'information parmi les échelons du gouvernement ainsi qu'un manque de coordination parmi les établissements et les administrations relativement à la gestion des épidémies et aux interventions en cas d'urgence, entre autres.

De mauvaises capacités d'échange de l'information minent la confiance que portent les Canadiens en leur gouvernement.

Leçons apprises depuis les événements du 11 septembre

- Interopérabilité – seul ce qui concerne la technologie subsiste
- « Culture » – le plus grand obstacle à l'interopérabilité
- La collaboration est essentielle
- Bien que difficile, la mesure des résultats des initiatives en matière d'interopérabilité est nécessaire
- Il est nécessaire de structurer l'interopérabilité (c.-à-d.. un cadre de travail fondamental) afin de gérer ses différentes dimensions.

Obstacles contre l'interopérabilité

On doit surmonter d'importants obstacles pour assurer l'accès à de l'information essentielle et la divulgation de cette information dans le secteur de la sûreté et de la sécurité publiques, dont :

- Gérer l'interopérabilité en tant qu'entité ou « entreprise » distincte
- Déterminer un but et des objectifs uniques ou communs
- Harmoniser les responsabilités, les règlements ainsi que les procédures opérationnelles
- Assurer la collecte et la distribution de l'information dans l'ensemble des administrations

Comment? – Au moyen du PFTO

Programme de facilitation de la transformation opérationnelle (PFTO).

Le PFTO permet :

1. d'obtenir des résultats uniformes et une définition normalisée des processus opérationnels communs dans l'ensemble du gouvernement du Canada
2. une définition et une gestion plus intelligentes des données (interopérabilité, protection des renseignements personnels, échange d'information, délais d'expiration, etc.)
3. une gouvernance commune de l'information dans l'ensemble du gouvernement du Canada

Programmes et services

Modèle de responsabilisation et d'intégration des services (MRIS) :

- Technique permettant d'obtenir sous une forme simple et uniforme un aperçu de la conception d'un ou plusieurs programmes
- Le but premier de ce modèle est de définir les liens reditionnels horizontaux entre les services en ce qui concerne la production des extrants des services

Modèle d'harmonisation des programmes et services (MHPS)

- Il regroupe et harmonise les groupes cibles, leurs besoins, les extrants des services et les programmes en fonction d'énoncés de valeurs
- Le MHPS sert à :
 - aligner de multiples programmes et services en analysant les chevauchements et les lacunes en fonction des groupes cibles et des besoins
 - déterminer les extrants des services pour mettre en évidence les liens entre les résultats directs associés aux extrants des services et les résultats stratégiques

Surmonter les obstacles

Stratégies :

- Établir les principes de gouvernance en matière d'interopérabilité pour la sûreté et la sécurité publiques
- Moderniser les cadres législatifs et stratégiques
- Assurer l'interopérabilité de l'infrastructure fonctionnelle de l'ensemble du secteur de la sûreté et de la sécurité publiques
- Se doter d'un environnement favorable à l'échange d'information
- Améliorer la prestation des services de sûreté et de sécurité publiques

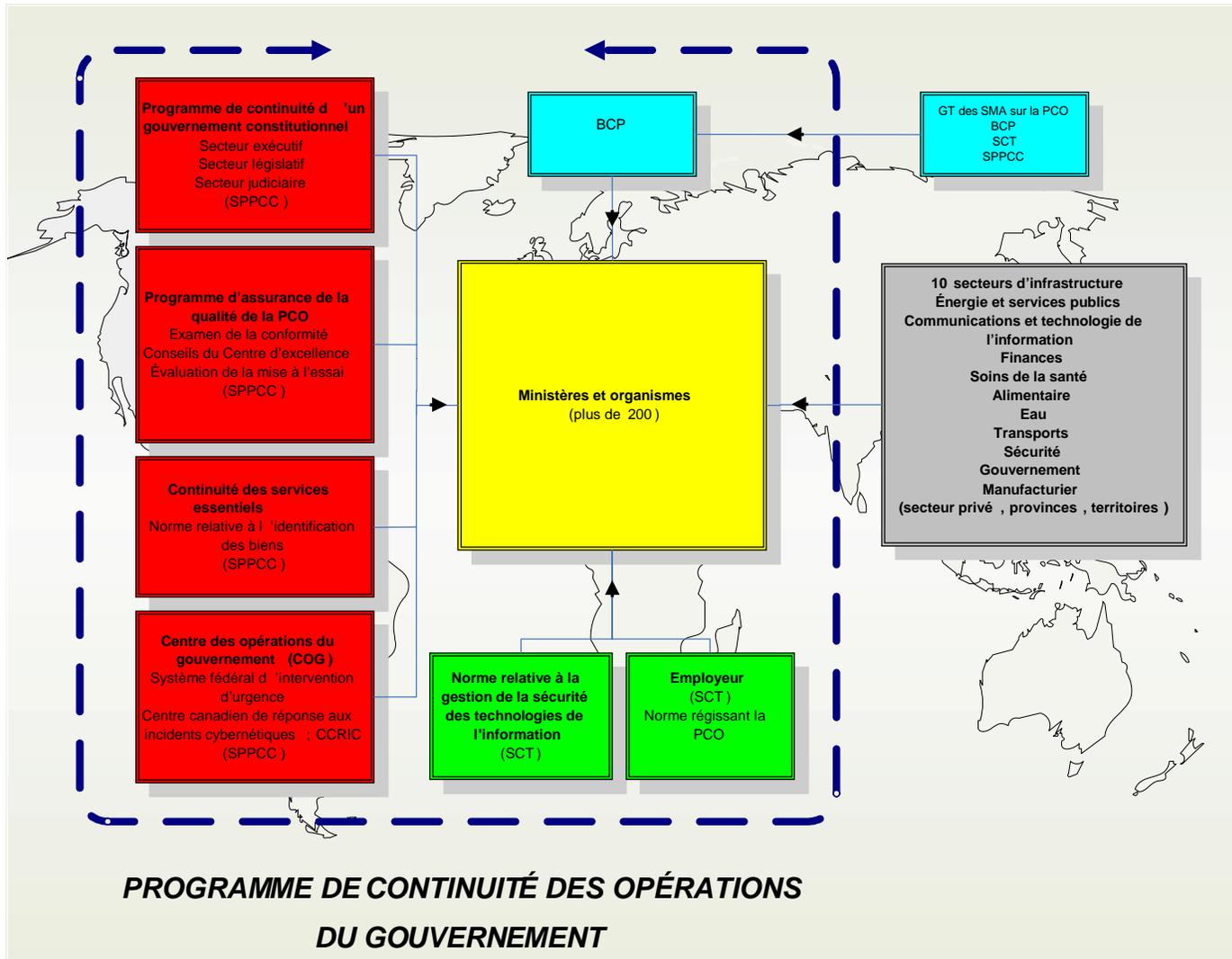
Domaines de l'interopérabilité

On a séparé le secteur de la sécurité publique en quatre « domaines », dont :

- Sécurité à la frontière
- Justice pénale et application de la loi
- Sécurité nationale
- **Santé publique et premiers intervenants**

Santé publique et premiers intervenants est un des domaines où nous concentrons nos efforts en matière d'interopérabilité, puisqu'on a déterminé qu'il s'agit d'un domaine critique au sein du secteur de la sécurité publique.

Programme de continuité des opérations du gouvernement



Interopérabilité – les réussites (1)

Santé Canada /

Projets de l'Initiative de recherche et de technologie CBRN (IRTC) :

- Réseau mobile de surveillance en temps réel du rayonnement
- Plan national de dosimétrie biologique
- Réseau de détection nucléaire
- Réseau de surveillance CBRN déployable
- Détermination en temps réel de la zone touchée par des rejets chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires
- Détection des rayonnements à distance de sécurité et nouvelles techniques d'évaluation rapide de la contamination radioactive
- Système opérationnel de signalement d'accident et de conseil
- (ARGOS)

Exemples d'interopérabilité dans le secteur de la santé publique

L'Agence de santé publique du Canada (ASPC), de concert avec d'autres ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux et territoriaux, ont pris et continuent de prendre des mesures pour protéger les Canadiens.

Au nombre des activités figurent les suivantes :

- Système d'alerte en temps réel pour les maladies respiratoires graves
- Système de surveillance de l'influenza
- Système de surveillance établi en fonction de l'hôpital
- Réseau mondial d'information en santé publique (RMISP)

Regarder vers l'avenir/Prochaines étapes

Afin d'améliorer nos efforts déployés en cas de pandémie ou de situation d'urgence nationale, on doit améliorer l'interopérabilité entre les membres des collectivités responsables de la sûreté et de la sécurité publiques, afin d'obtenir de meilleurs résultats dans ces domaines.

Cela signifie qu'il faut améliorer la planification intégrée d'urgence dans le but :

- **d'éviter la confusion**
- **d'éviter le dédoublement des efforts**
- **d'assurer un échange rapide de l'information essentiel et de conseils entre les différents échelons du gouvernement**

WWW.SPPCC.GC.CA



Canada 